Protocole de déchargement	n° M.1.1
Montdidier Cour aux matériaux	

➔ Coordonnées et accès

Raison sociale

SAS Matériaux Picards
ZAC de l'Épinette
80500 MONTDIDIER

Tél : 03 22 37 55 55
Fax : 03 22 37 55 50

Accès

➔ Modalités de livraison

Horaires de livraison

du lundi au vendredi
9h à 11h30
14h à 17h30

Contacts

✖Lors de l'opération
Accueil bâtiment froid

✖En cas de difficulté
Le magasinier qui procède au déchargement

Plan de circulation interne

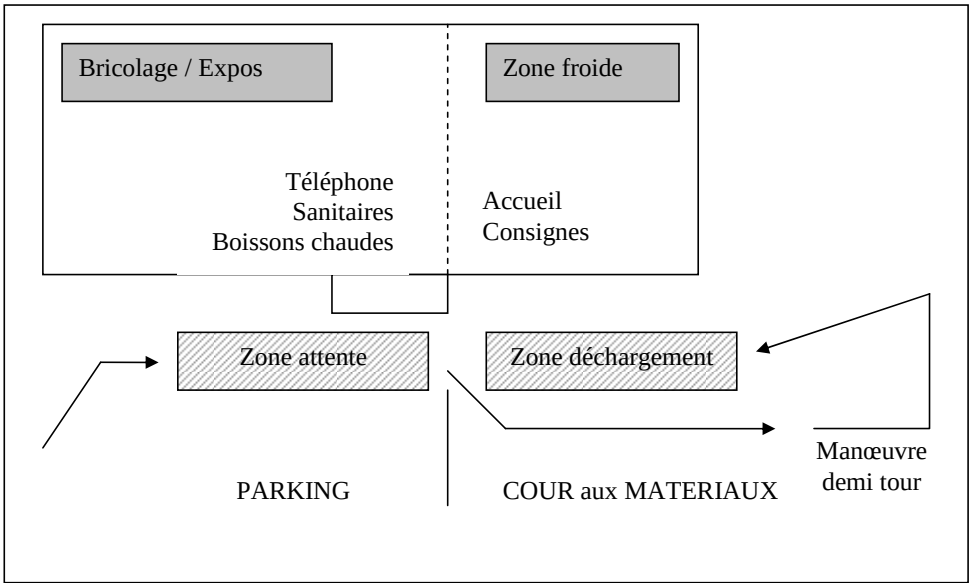

→contraintes particulières liées à la circulation :
Présence de clients et de personnel

➔ Consignes générales de sécurité

✖ Accès non autorisé en dehors des horaires de livraison
✖ Interdiction de fumer dans les bâtiments et à proximité de tous matériaux inflammables
✖ Interdiction d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées
✖ Interdiction d'utiliser les matériels et engins de manutention de l'entreprise d'accueil
✖ Interdiction de pénétrer dans les zones non autorisées
✖ Respecter le plan de circulation (panneaux et marquage au sol) et les aires de stationnement et de déchargement
✖ Le code de la route s'applique sur le site. Vitesse limitée à 15km/h.
✖ Circulation en marche arrière interdite sauf pour les opérations de vidage

➔ Services accessibles et moyens mis à la disposition pour l'opération

Services accessibles	Moyens entreprise d'accueil	Moyens entreprise transport
☑ Sanitaires	☑ Chariot élévateur depuis le sol	☐ hayon élévateur
☑ Téléphone	☑ Transpalette électrique	☐ grue auxiliaire
☑ Fax	☑ Transpalette manuel	☐ benne
☑ Boissons chaudes	☐ Quai simple	☐ chariot embarqué
☐ Boisson froides	☐ autre (à préciser)	☐ transpalette / diable
☐ Réfectoire	_____	☐ rampe de roulage
☐ Douches		☐ autre (à préciser)
		_____

➔ Nature du calage du véhicule de livraison

Remorque à priori non dételée sur place, sauf exception soumise à autorisation. Dans ce cas, sous la responsabilité du chauffeur.

➔ Chargement ou déchargement

✖ Remplissez les formalités nécessaires avant de faire charger ou décharger votre véhicule
✖ Pendant les opérations de manutention, le moteur doit être à l'arrêt
✖ Nous demandons au chauffeur d'enlever bâches, ridelles, … .
✖ Utilisation éventuelle par le chauffeur du transpalette sur le plateau pour rendre accessible la marchandise à nos moyens de déchargement.
✖ Chargement ou déchargement réalisés par nos soins pour les marchandises sur palettes.
✖ Faire très attention à la présence de clients et de personnel

Risques particuliers d'interférence	Mesures de prévention
→ Accidents avec chariots élévateurs ou piétons	→Rester vigilant, rouler au pas
→ Chute de palette pendant le chargement ou le déchargement	→Respecter les distances de sécurité
→ Ecrasement du chauffeur par un chariot	→Ne pas intervenir dans la zone d'évolution du chariot
→ Chute de sangle sur personne ou véhicule	→ S'assurer qu'il n'y a personne dans la zone de retombée

➔ Equipement de protection individuel du chauffeur fournis par l'entreprise de transport

Le chauffeur doit disposer dans son véhicule des équipements de protection individuelle adaptés.
En cas de besoin, le chauffeur peut demander le prêt de :

☐ Gants ☐ Casque ☐ Autre (à préciser) : _____

➔ Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident révélant un risque grave

Regarder les consignes du magasin qui sont affichées
Samu : 15 – Pompiers : 18 - Police : 17

➔ Validation du protocole de déchargement

Entreprise d'accueil	Entreprise de transport
Raison sociale :	Raison sociale :
SAS Matériaux Picards **ZAC de l'Épinette** **80500 MONTDIDIER**	Adresse :
Nom du signataire : **Arnaud Bazoge**	Nom du signataire :
Fonction du signataire : **Chef d'Agence**	Fonction du signataire :
Signature :	Signature :
	Date :